

# ASSEMBLEE GENERALE LIGUE HAUTS-DE-FRANCE

SAMEDI 20 JANVIER 2024

## PROCES-VERBAL

Clubs présents et représentés :

Nom de la structure	Nombre de voix	Noms représentants
7A BAPAUME	100	LEVRAULT Nicolas
ACCES ESCALADE	289	DEFRAIN Olivier
AMIENS RIVERY ESCALADE	265	SUEUR Maxime
BAIE DE SOMME ESCALADE	72	DAMET Gilles
BOU'D'BROUSSE	296	LARZUL Léo-Paul
CHATEAU - THIERRY ESCALADE	93	LEBRUN Marion
CLUB ALPIN D'ARRAS	moins de 10 licences ne peut voter	GUILLON Maxence
CLUB BLACK ROCK	11	GAVOIS Ludovic
CLUB ESCALADE DU BEAUVAISIS	305	SUEUR Maxime (procuration)
DESVR'ESCALADE	85	LECOCQ Margot
ESCAL'AMANDINOISE	209	BAL André
ESCALP LOUVROIL	138	DUQUENNOY Christophe
GRAVELINES GRIMP	89	HARLAY Hervé
GRIMPEURS COMPIEGNOIS	210	Alex Camus (procuration)
HENIN TEAM GRIMPE	190	PERRIN Thomas
LA DEULE	226	GERARDOT-DRUAYS Jean-Baptiste
LACROIX ESCALADE	169	BERRIER Claire
NORD GRAVITE	24	BOUCLY
OUT'GRIMP	146	DUFOSSE Fabien
SAC A POF	496	Annabelle Bourdeaud'Huy
SUD OISE ESCALADE	177	Alex Camus
V.U.C. ESCALADE - MONTAGNE	247	Eric Cattan
VADO ESCALADE	222	COGNIAUX David
VERTICALAIS	252	Fabien Dufossé (procuration)

Nous avons donc 24 clubs représentés pour 4311 licenciés représentés.

Ordre du jour :

**AG Extraordinaire :**

- Changements statutaires

**AG Ordinaire :**

- Rapport moral et activités passées
- Bilan financier
- Budget prévisionnel et vote du montant de la cotisation pour la saison **2025**
- Questions diverses

**AG Elective**

- Election de nouveaux membres au comité directeur
- Election des représentants à l'AG nationale

367 rue Jules Guesde - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

<http://hdf.ffme.fr>

## **Ouverture de l'assemblée générale :**

**Avant-propos :** Caroline Larzul, vice-présidente de la Ligue Hauts-de-France de la FFME remercie les représentants des clubs pour leur présence et également François Coquillat (président du CROS) et Alain Carrière (Président de la FFME).

Caroline Larzul, propose à François Coquillat de dire quelques mots en introduction.  
Puis c'est au tour d'Alain Carrière.

## **Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire :**

La dernière assemblée générale de la fédération du 28 septembre 2023, a adopté de nouveaux statuts types pour les comités territoriaux et les ligues. Comme précisé dans notre article 31 : « les statuts de la ligue sont obligatoirement modifiés sans délai en cas de modification des statuts-types édictés par la FFME ». En conséquence, nous devons procéder à une modification statutaire lors de cette assemblée générale.

Le projet de changements des statuts avec la mise en évidence des différentes modifications a été envoyé par email en même temps que les convocations.

Pour être votés, la moitié des membres représentants au moins la moitié des voix doivent être présents. Cette année, le quorum est atteint à partir de 23 membres présents, représentants 2629 voix.

Il y a 24 clubs présents (physiquement et par procuration), représentants 4311 voix actuellement. Le quorum est atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

## **Résultat du vote pour l'adoption des nouveaux statuts :**

- Pour : 4311
- Contre : 0
- Abstention : 0

Les nouveaux statuts sont adoptés par l'Assemblée Générale

**Quorum :** conformément à l'article 10 des statuts, « l'assemblée générale peut valablement délibérer lorsqu'au moins le tiers de ses membres représentant au moins le tiers des voix est présent ». Lors de l'assemblée générale, les représentants présents disposent de 4311 voix sur un total de 5246 voix et 24 clubs sont représentés. Le quorum est atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

## **Vote du bilan moral et du rapport d'activité 2023 :**

- Pour : 4311
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **Vote rapport financier 2023 :**

- Pour : 4311
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **Vote maintien de la cotisation à 8 euros :**

- Pour : 4311
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **Vote budget prévisionnel 2024 :**

- Pour : 4311
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **Assemblée générale électorale :**

Le comité directeur de la Ligue a acté la perte de la qualité de membre de la Ligue de Jean-Yves Barbier, Hélène Bonnefoy-Clerc, Yves Ordener, Coralie Tery, Xavier Cronie.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Ligue, 6 postes sont encore à pourvoir dans : **La catégorie des représentants de clubs** : La Ligue comptant 4938 licenciés au 31 août 2020, 18 postes (9 hommes et 9 femmes) étaient à pourvoir en 2021 par un scrutin de liste proportionnel à un tour.

Aujourd'hui, la Ligue est composée par un comité directeur de 12 personnes (5 hommes et 7 femmes). Il reste donc 6 postes à pourvoir (4 hommes et 2 femmes) au sein du Comité Directeur.

La Ligue a donc lancé un appel à candidature. Aucune candidature n'a été reçue. La composition du comité directeur et l'organigramme ne changent pas.

### **Représentant de la ligue à l'Assemblée Générale Nationale :**

Cyril PLE se propose en tant que président de la Ligue et Ludovic GAVOIS s'est proposé et le comité directeur de la Ligue les a désigné comme représentants de la Ligue.

Approbation de cette décision :

- Pour : 4311
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **Temps d'échange et de questions-réponses :**

#### **Question 1 de Eric Cattan (V.U.C. Montagne-Escalade): Dans ces docs, y a-t-il des infos sur les autres régions/ Comparaison aux autres régions ?**

Les murs non-utilisés/pas utilisables par les clubs sont bien précisés.

**Commentaire d'Eric Cattan : Le département mets de murs dans des collèges inaccessibles aux associations. Cela peut donner une vision trompeuse de la réalité du terrain.**

Mise en évidence de la tension dans notre région => Peu de club par rapport au nombre d'adhérents. La progression des licenciés est limitée par le manque d'infrastructure et du manque de professionnel d'escalade.

Réponse d'Alain Carrière : Difficile de faire un différentiel d'une région à l'autre. Il faudrait y travailler => Faire une cartographie. Ce PRSAE est un document très intéressant à partager pour bien mettre en évidence les besoins.

#### **Question 2 de Margot Lecocq (Desvr'Escalade) : Quid des murs non utilisés (ex : Carvin) ?**

Le mur de Carvin est utilisé par Acces depuis 2014. Par contre, c'est vrai qu'il n'y a pas d'association dédiée à ce mur.

**Commentaire de Léo-Paul Larzul (Bou'd'Brousse) : Les murs créés n'ont pas le niveau, on a une seule salle d'escalade au niveau national (Toufflers) dans la région.**

La difficulté est de passer d'une pratique collège, lycée à une pratique de plus haut niveau en association.

**Question 3 de Marion Lebrun (Château-Thierry): Comment pouvez-vous aider à faire construire un mur ? Cela fait 4 ans qu'on nous promet un mur et on ne voit rien arriver ?**

Il faut nous prévenir dès le départ.

**Question 4 : C'est quoi le souci de professionnalisation ?**

Difficulté de trouver les bonnes personnes. Difficultés pour les clubs de financer un professionnel.

Réponse de François Coquillat (Président du CROS Hauts-de-France) : D'ailleurs, un nouveau dispositif d'aide à l'emploi a été lancé par la région Hauts-de-France « CREAP2 ».

**Commentaire (Maxence Guillon – CAF Arras) : Difficulté à embaucher quelqu'un sur 35h, d'où la difficulté d'obtenir les aides.**

Réponse : Il faut tenter de mutualiser l'emploi sur plusieurs clubs. Des salles dédiées à l'escalade permettent de pouvoir augmenter l'activité du club tout au long de la journée.

**Question 5 : Quid des labels ?**

Réponse d'Alain Carrière (Président de la FFME) : Les labels ont été suspendus. Il n'y a pas de dates de reprise. Ce n'est pas la priorité à date. Il faut d'abord stabiliser MyFFME.

**Question 6 : Comment fait-on pour vérifier les adhérents non-assurés alors qu'ils devraient l'être ?** Réponse de Myriam Antoine (Directrice Vie territoriale de la FFME) : Il faut remonter le souci à la FFME.

**Question 7 : Concernant l'Initiateur Escalade, il faut passer le passeport bleu/vert pour ces formations. Comment le faire quand on n'a pas d'initiateur dans son club ? C'est le niveau qui est attendu et non le passeport au moment de la formation ? et c'est dans la formation qu'on peut valider.**

Le souci, est que les stagiaires n'ont pas forcément le niveau et dès lors le diplôme sera refusé. Clément réclame toujours le passeport en amont de la formation. On constate souvent que si il manque les pré-requis alors la formation ne sera pas validé.

**Question 8 de Marion Lebrun (Château-Thierry) : A partir de quand on peut valider le stage ?**

Dès que les 35h sont fait, c'est OK.

**Commentaire : Difficulté pour valider les initiateurs depuis son espace, malgré que je suis président de club**

Refaire la demande à Clément. Voir Vincent Huin ou [licence@ffme.fr](mailto:licence@ffme.fr) si votre accès Administrateur club/structure est arrivé à expiration.

**Commentaire : Certains n'ont pas reçu le mail sur l'organisation de la prochaine session d'initiateur escalade.**

Clément vérifie. Les emails ont été envoyés aux clubs ayant émis des besoins en formation initiateur escalade dans le Nord et le Pas-de-Calais.

#### **Question 9 de Marion Lebrun (Château-Thierry) : Y aura-t-il une formation via-ferrata ?**

Pas chez nous. Nous organisons un stage multi activité. Pour les primo-accédants, le prix est de 320€ (ils sont prioritaires). Pour ceux ayant déjà participé les années précédentes, le prix est de 440€, car ils ne peuvent pas rentrer dans le cadre de la subvention. Le stage est réservé aux adultes. Le but est de faire découvrir pour donner l'envie d'aller plus loin avec son club. 12 ont déjà renvoyé leur chèque.

#### **Question 10 de Marion Lebrun (Château-Thierry) : Quid de l'accès aux régions de blocs ?**

Théoriquement si le compétiteur a participé au championnat départemental. Le souci est que l'Aisne ne l'a pas fait. En cours d'échange pour que l'Aisne s'associe à un autre département pour faire des championnats départementaux.

#### **Question 11 de Marion Lebrun (Château-Thierry): Un compétiteurs d'un département peut-il faire la compétition dans un autre département ?**

Oui si le département qui accueil fait sa compétitions en open.

#### **Question 12 : Concernant l'équipe régionale, quels sont les critères de sélection ?**

Réponse de Elliott Defrain : Comme nous n'avons pas pu faire de sélectif en début de saison, la sélection s'est faite à partir de l'équipe régionale de la saison précédente et en fonction des podiums sur les compétitions de la saison précédente.

Réponse de Clément Bonhomme : cette année le sélectif se fera en juin. Le lieu et la date restent à définir.

#### **Commentaire de David Cogniaux (Vado Escalade) Retour sur Climbing Progress : Il faudrait un accès plus rapide et facile à l'application. Besoin d'avoir une appli plutôt qu'un lien.**

Le passage en Apps a un coût financier important. C'est cela qui bloque à date.

#### **Question 13 de Jean-Baptiste Gerardot-Druays (La Deule): Concernant le développement durable, y-a-t-il un projet sur le recyclage des prises, cordes, ? C'est dommage que LeSacdeNoeuds ait suspendu ces activités. (ex : La Vie est Belt de Roubaix).**

Nous prenons note de l'entreprise. Effectivement, il faut trouver des partenaires qui offrent ce type de service. La Ligue est particulièrement sensible à développer des partenariats avec des entreprises locales, qui apporte un service aux licenciés et aux clubs avec une offre adaptée à leur besoin.

#### **Question 14 de Marion Lebrun (Château-Thierry) sur le prévisionnel 2024 : La réserve n'apparaît pas dans le budget prévisionnel.**

Réponse d'Olivier Defrain (trésorier) : Le budget à l'équilibre est sans la réserve en banque. Cette réserve permet de palier à des dépenses non-prévues. Le report à nouveau est indiqué dans le bilan.

#### **Question 15 : Prévoit-on une augmentation du nombre d'adhérents ?**

L'estimation se fait sur le nombre d'adhérents à fin décembre.

**Question 1 de Christophe Duquennoy : Concernant la subvention Projet Sportif Fédéral (Agence Nationale du Sport) : Au niveau du Comité territorial du Nord, c'est trop long pour faire les dossiers avec un résultat trop maigre. Quel est le retour des autres comités territoriaux ? Le résultat fait qu'on passe de 16000 à 3000 Euros. Est-ce que ça veut le coût ? De notre côté, nous sommes dégoutés.**

Seul l'Oise et le Pas-de-Calais pose un dossier à date.

Réponse de Myriam Antoine (Directrice vie territoriale de la FFME) : n'hésitez pas à vous rapprocher de la fédération pour comprendre pourquoi la subvention n'est pas obtenue. Et ne pas hésiter à nous solliciter en amont de la demande de subvention. Clément a aidé sur ce dossier, mais la volumétrie financière de la subvention accordée aux structures affiliées à la FFME a diminué. Avant, on était à plus de 900 000 euros. Maintenant, on est moins de 800 000 euros. Avec la contrainte que 50% de l'enveloppe au minimum doit être consacrée aux projets des clubs.

Fin de l'assemblée générale à 17h30.

Procès-verbal d'assemblée générale établi le 26 janvier 2024.

Cyril PLE, Président



Pour la Ligue Hauts-de-France  
Véronique Chevalier, Secrétaire

